

CONTRAT DE SAILLIE FRANCE 2024

HELIOS MORINDA

Etalon SF agréé AES
Disponible en IAC et MN



VENDEUR	ACHETEUR
Consult Horses Investment SRL Florivalstraat 54 3040 Huldenberg - Belgique	
CONDITIONS DE VENTE :	
Objet de la vente : une carte de saillie de l'étalon Hélios Morinda aux conditions suivantes :	
1ère partie (frais d'envoi compris) 400 Euros HT 2ème partie, 550 Euros HT payables poulain vivant à 48h.	
Le paiement est à effectuer par virement bancaire sur ce compte en Belgique: IBAN : BE69 3632 1826 3578 BIC : BBRUBEBB	
- La saillie proprement dite, la réservation et le solde devront être réglés par virement bancaire en Belgique. 50% sur le solde pour les juments indicées 150 + ou ayant un produit indicé à plus de 140 - Les chèques ne sont pas acceptés .	
CONDITIONS D'UTILISATION :	
NOM DE LA JUMENT :	Détails concernant l'étalon
N° SIRE :	N° SIRE : 17465181 G
Date de naissance :	Etalon SF agréé AES, Homozygote Tobiano
Origines :	Disponible en IAC et monte naturelle à l'Elevage du Fleuve 33440 Ambarès
Qui devra être inséminée dans un centre de mise en place agréé.	Le présent contrat devra être renvoyé signé, en 2 exemplaires à l'adresse suivante
Nom :	Consult Horses Investment SRL
Téléphone :	Florivalstraat 54
Adresse :	3040 Huldenberg Belgique
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :	
<input type="checkbox"/> Il est indispensable de parapher en bas de la page	
<input type="checkbox"/> Veuillez trouver les conditions détaillés de la vente en page 2	
<input type="checkbox"/> Hélios Morinda est homozygote pour les gènes Pie (tobiano) et Noir. Un poulain pie est garanti. Pas d'alezan.	



Conditions détaillées de la vente

- 1) Tout retard de paiement entraînera la facturation d'intérêts monétaires au taux légal, le vendeur se réservant le droit, dans ce cas, de refuser la livraison de doses de semence jusqu'au paiement complet dans les conditions du contrat.
 - 2) La réservation ne sera effective qu'au retour du présent contrat rempli et signé, et de la réception de la 1ère partie du virement bancaire.
 - 3) L'acheteur ayant pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations dans le centre agréé, dégage le vendeur de toute responsabilité concernant sa jument.
 - 4) L'acheteur s'engage à régler auprès du centre, les frais de pension, de mise en place, d'analyses éventuelles, etc.
 - 5) L'acheteur déclare savoir, du fait du recours à l'insémination artificielle, que l'inscription du produit à naître au STUD-BOOK ne sera possible qu'après étude de son hémotype avec celui de ses parents. Il accepte de supporter le coût de ces analyses et renonce à tout recours contre le vendeur au cas où ces analyses ne rendraient pas possible pour quelque cause que ce soit l'inscription du produit au STUD-BOOK.
 - 6) Pour 1 jument, 8 paillettes seront envoyées à l'acheteur. **Garantie Poulain Vivant.**
 - 7) Si le propriétaire souhaite faire saillir 2 juments qui lui appartiennent, et ceci, **la même année**, il ne réglera que 500 Euros HT pour cette 2ème carte, payables au 1er octobre 2023 si la jument est pleine. Si une 3ème jument est inséminée, 8 autres paillettes seront envoyées.
Le tarif de la 3ème carte redeviendra celui applicable pour la 1ère jument
- En cas de besoin, 8 paillettes supplémentaires peuvent être envoyées à l'éleveur en réglant uniquement des frais techniques à la société Consult Horses Investment SRL(150 Euros HT)**
- 8) Si des paillettes restantes ne sont pas utilisées, elles restent la propriété de Consult Horses Investment SRL, et devront être restituées sur demande.
 - 9) Conditions sanitaires concernant la jument :
 - a. Vaccination Grippe et Rhino pneumonie obligatoires avec une injection datant de moins de un an, et une primo-vaccination à un mois d'intervalle.
 - b. Transpondeur obligatoire

Fait à, le / / 2024,

L'acheteur
*Porter à la main la mention
« lu et approuvé »*

Le vendeur
Consult Horses Investment SRL